GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE VALENCIENNES

SCA - RADIATION

Pour radier une entreprise du registre du commerce et des sociétés, le dossier complet peut être déposé sur le site Infogreffe.fr

Les documents à joindre au dossier de radiation

Actes à produire

- un exemplaire de l'acte constatant la clôture des opérations de liquidation et certifié conforme par le liquidateur.
- un exemplaire des comptes de clôture, certifié conforme par le liquidateur

Pièces justificatives à joindre au dossier

- un pouvoir du liqquidateur s'il n'effectue pas lui-même la formalité
- une attestation de parution dans un journal d'annonces légales

Coût

Le coût est de 13,93 € si la clôture des opérations de liquidation est constatée plus d'un mois après la décision de dissolution et/ou si la décision de dissolution a déjà été déclarée au registre du commerce et des sociétés.

NB: Si la société possède un ou des établissements secondaires hors du ressort du greffe de Valenciennes, ajouter 10,72 € par greffe dans lequel sont situés un ou plusieurs établissements supplémentaires.